REGLEMENT DE LA CONSULTATION – ANNEXE 1

Liste des échantillons à remettre

Conformément à l'article 8 du règlement de consultation, les candidats doivent remettre les échantillons suivants :

- 1 carnet PA ;
- 1 pochette pour documents A4, personnalisées avec images ;
- 1 affiche format A2 – papier couché 170 g/m²

Les caractéristiques et visuels de chacune de ces références figurent dans le dossier « Annexe 1 RC_Echantillons » inclus dans le DCE.

Les modalités de remise des échantillons sont indiquées à l'article 8 du règlement de la consultation.

Pour rappel, les échantillons devront être livrés avant la date limite de remise des offres.

Ils sont indispensables à l'analyse de l'offre du candidat.

Si un (ou plusieurs) échantillon(s) sont manquants, l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.